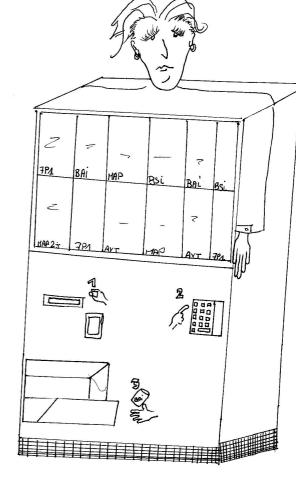


La direction ayant à nouveau décidé de réinterpréter la réglementation du travail et de sanctionner abusivement et à tour de bras les ASCT, une DCI SUD-CGT a été déposée.

Si la direction ne recule pas, elle doit s'attendre à des heures difficiles...

Qu'elle soit certaine que les ASCT ne sont pas prêts à marcher au pas, doigt sur la couture!





Tout ce qui se trame à l'ECT est dans le Vent du Sud...



La souffrance au travail sur l'ECT est insupportable!

Malgré nos multiples mises en garde et interventions auprès de la direction sur les conséquences de son management et des méthodes de travail qu'elle impose aux ASCT, la direction ne semble pas vouloir en tenir compte.

Les situations inquiétantes continuent donc de se multiplier (arrêts de travail pour stress au travail, déclaration d'accidents du travail pour harcèlement et pressions hiérarchiques, pétages de plombs et crises de larmes devant témoins, ...).

Les ASCT ne viennent pas au travail pour souffrir et subir de telles situations!

Face à la multitude de cas répertoriés, la direction va inévitablement devoir rendre des comptes. SUD-Rail a écrit à l'inspection du travail et entamé plusieurs démarches auprès de différentes instances et institutions!

La faute à pas de chance ?

Vendredi 12 juillet 2013, en gare de Brétigny-sur-Orge, le train n°3657 reliant Paris à Limoges déraillait, provocant la mort de 7 personnes et l'émotion de l'ensemble de la population et cheminots de France.

Une catastrophe, certes, c'est rare (heureusement) dira-ton......Rare ? Il y a de quoi se poser la question.

Même sans causer de morts, voire de blessés, n'est-ce pas tous les jours que certains trains, transportant voyageurs et personnel de bord ou marchandises parfois dangereuses, circulent dans des conditions précaires.

Pour SUD-Rail, il est clair que c'est la politique d'économies et de profit de la SNCF et de RFF qui est à l'origine de la dégradation du réseau.

Tant qu'il n'y avait pas de catastrophe, rien ne se voyait et tout paraissait aller pour le mieux. Seulement voilà : pourquoi, semblerait-il, des boulons et des écrous manquaient à l'éclisse de l'aiguille 7 (incriminée), ce malheureux jour ?

Par hasard ou parce qu'on ne les aurait pas remplacés ?

Récemment, l'émission TV « Envoyé spécial », du 26 Septembre 2013, révélait la vétusté de certaines lignes et la négligence de certaines opérations d'entretien et de contrôle des infrastructures et du matériel, notamment par l'allongement des pas de visite et le non remplacement de nombreuses pièces défectueuses ou manquantes (éclisses, tire-fonds...). Selon le reportage, 3000 km de voies sont soumises aux ralentissements des circulations afin de limiter les risques.

La Direction déclare prendre des mesures et dégager des moyens supplémentaires pour réparer ces voies. Elle multiplie les annonces à la presse mais tarde à engager les dits-travaux sur des lignes pourtant déjà bien endommagées et qui en auraient besoin très urgemment.

Le reportage évoque un autre déraillement survenu en Juin... à Lyon! Le « Le Progrès », en date du 9 Octobre 2013 (soit 3 mois et demi après!) y consacre une page entière. On peut y lire: « le 26 juin 2013, aux alentours de midi, le train n°17929 à destination de Chambéry, a quitté la gare de la Part-Dieu avant de stopper en urgence peu après [...] Effectivement, après la rupture d'un essieu, une roue commençait à s'écarter. Sa vitesse était alors inférieure à 60km/h. » (Le Progrès - 9/10/13)

Que serait-il advenu du train et des personnes à bord si l'anomalie s'était produite quelques kilomètres plus loin, sur la portion de voie autorisée à 160 km/h (voie 1 Grenoble) ? Il est certain que ce jour là, la chance est au rendez-vous : aucune victime n'est à déplorer.

Pour SUD-Rail, ces évènements ne sont probablement pas le fruit du hasard. Depuis longtemps, nous dénonçons la politique d'entreprise et disons que nous courons à la catastrophe concernant la sécurité ferroviaire. Baisse des couts et des effectifs, espacement des délais de maintenance du matériel et de surveillance des installations....

Combien d'accidents faudra-t-il pour arrêter de saigner l'entreprise et décider d'engager tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement du chemin de fer ?!

UN PETIT POINT DE RÉGLEMENT POUR NE PLUS SE FAIRE ENFLER...

PENSEZ À PRENDRE LE AH!

Pour rappel, chaque ASCT a droit à un AH (Absence Syndicale) chaque année. Cette journée doit être prise dans le courant du deuxième semestre.

Or nous constatons que ces dernières années, de nombreux agents ne prennent pas cette journée et en font gracieusement don à la direction. Pour rappel, vous êtes payés lors de cette journée donc ne pas le prendre revient à venir travailler bénévolement 1 jour dans l'année.

Pensez donc à poser votre AH avant le 31 décembre sans quoi il sera perdu.

Pour vous informer en direct, un réflexe :

www.sudraillyon.org

RAPPEL DE LA PROCÉDURE À APPLIQUER SUITE À UNE AGRESSION!

Suite à un outrage, une agression, des menaces, etc..., nous vous rappelons la procédure à suivre :

- 1. Vous avisez la CPST, demandez la relève et la prise en charge par le cadre d'astreinte.
- 2. **Vous consultez le médecin** (cabinet médical, médecin perso, hôpital, ...).
- 3. Vous faites une déclaration d'accident du travail (avec un RET ou un DUO).
- 4. **Vous allez déposer plainte** (un représentant de la direction doit vous accompagner).

Pour rappel, l'accord régional agression prévoit qu'aucune perte de salaire ne soit enregistrée si vous êtes arrêté par le médecin et que vous avez bien effectué le dépôt de plainte.

ON NE VA PAS AU TRAVAIL POUR SE FAIRE FRAPPER, INSULTER, MENACER!

16 octobre à 11h Rassemblement devant le Conseil Régional

Interpellation des élus, sono, produits locaux, ...

Les gouvernements se suivent et la même politique de démantèlement et de casse du service public ferroviaire se poursuit.

Le 16 octobre, nous irons interpeller les élus du Conseil Régional, et tout particulièrement ceux de la majorité actuelle, sur l'avenir du ferroviaire.

Venez exprimer votre refus du projet de réforme ferroviaire et protester contre les projets néfastes qui menacent aussi l'avenir du transport régional de voyageurs.





Venez nombreux pour défendre le service public, le statut et le RH0077

La petite maxime du VENT DU SUD n° 80

« SI TU NE PARTAGES PAS LA LUTTE.

TU PARTAGERAS LA DÉFATTE »